



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises: Marne

Question écrite n° 38638

Texte de la question

M Jean Reyssier attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge des transports, sur la situation du personnel de Reims Aviation. Cette entreprise de sous-traitance de l'aeronautique emploie plus de 500 personnes a Reims et a jusqu'alors participe avec succes a l'ensemble des programmes de l'aeronautique francaise. Ses principaux donneurs d'ordre que sont les entreprises Marcel Dassault, Breguet Aviation et l'Aerospatiale parlent aujourd'hui d'internationaliser la sous-traitance, ce qui agit bien entendu sur le plan de charge de travail de Reims Aviation. Deja, la direction de cette entreprise impose a son personnel des déplacements dans les différentes entreprises de l'aeronautique. D'autres dispositions sont prevues (reduction d'horaires, chomage total ou partiel, preretraite), toutes mesures qui aboutissent a terme a accepter comme une chose entendue de ne plus participer aux programmes actuels et futurs. Les salaires sont a juste titre inquiets pour leur avenir lie a la place que vont prendre les sous-traitants francais dans les principaux programmes a venir. La sous-traitance represente un element essentiel de notre tissu industriel ; elle a permis a la France de se placer au premier rang mondial dans le domaine aeronautique. Il faut preserver ces atouts. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement quant au devenir des sous-traitants de l'industrie aeronautique et quelles mesures il compte prendre pour conserver le potentiel industriel et humain de cette branche.

Données clés

Auteur : [M. Reyssier Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38638

Rubrique : Industrie aeronautique

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1350